

GUYANE



GUYANE

236 250 habitants
(données INSEE de 2011)

0,36 %
de la population française

« RASSEMBLER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE STRATÉGIE COMMUNE. »



CHARGÉ DE MISSION RÉGIONAL DE L'ANLCI

**Raymond HORTH, Préfecture,
Avec l'appui de Florence FOURY**

Désigné par le Préfet de région depuis 2001, placé auprès du Directeur des collectivités locales et des affaires juridiques. Il est appuyé sur le plan opérationnel par Florence FOURY, coordinatrice du programme PREFOB et responsable du CRI.



32 bis, rue Lieutenant Becker BP 296
97324 CAYENNE Cedex
kaleda-florence@orange.fr
Tél. 05 94 39 04 41

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site de KALEDA :
www.prefobguyane.org
Tél. 05 94 31 83 68

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Le Cadre commun de travail PREFOB présente le diagnostic suivant :

- 30 % de la population totale est étrangère et non francophone.
- 70 % des jeunes de moins de 25 ans sont sans diplôme.

- 46 % des demandeurs d'emploi sont de niveau VI.
- En 2011, 28,7 % des jeunes sont repérés en situation d'illettrisme, soit 915 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8 % (données JDC).

L'extension pour la Guyane de l'enquête IVQ pour l'INSEE a été mise en œuvre en 2001-2012.

1 RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN GUYANE

Le Centre ressources KALEDA assure la gestion administrative de la mission régionale.

La mission régionale de l'ANLCI et la Coordination pédagogique et technique du programme réalisent une action conjointe. Ensemble, ils assurent la coordination technique et pédagogique, et l'animation institutionnelle du pilotage du PREFOB.

Le centre de ressources régional est l'instance d'animation technique et pédagogique du PREFOB Guyane auprès des acteurs. Il met en place des groupes de travail et organise des journées de rencontre, accompagne et anime les différents réseaux d'acteurs et intervient en appui technique auprès des groupes techniques de pilotage. Il organise des formations pour les acteurs de la mise en œuvre et accompagne la mutualisation et le partage de productions pédagogiques. Il met à disposition des fonds documentaires appropriés et diffuse toute information pertinente auprès des acteurs du programme (site internet, bulletin régional...). Il participe à la démarche d'évaluation du programme et mène des études qui permettent d'approfondir, de formaliser ou de diffuser des axes de travail propre au PREFOB Guyane. Il anime également le réseau des usagers (blog, groupe de travail, enquêtes sur les formations...).

Ses actions ciblent les commanditaires et institutionnels, les directeurs et le personnel des organismes de formation, les intervenants bénévoles et salariés des associations, les personnels des services et institutions membres des réseaux locaux et de manière plus large le grand public.

Un comité de pilotage a été mis en place, assurant la concertation et la coordination des partenaires institutionnels qui commanditent, financent et orientent le PREFOB, institutions signataires du programme. Cette instance a été créée dans un souci de surcroît d'efficacité du programme. Il assure le pilotage d'ensemble, l'évaluation et le contrôle des trois dispositifs qui composent le programme. Le comité dispose d'organes opérationnels, manifestation concrète et quotidienne du partenariat institutionnel. Ces deux groupes techniques de pilotage réunissent les principales institutions concernées par les problématiques de l'éducation et la formation de base et sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des trois dispositifs du programme «travailler et apprendre», «savoirs et cultures» et «apprendre en zone rurale». La mission régionale et le centre régional de ressources travaillent en étroite collaboration avec ces instances, dans un souci de cohérence et d'harmonisation des pratiques.



2

LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Pour agir contre l'illettrisme en Guyane, le choix d'une politique partenariale et concertée entre l'État et les collectivités s'est imposé dès 1995, donnant lieu au Dispositif Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (DPLI). Dans la continuité des actions entreprises depuis, les partenaires ont mené un travail de réflexion, d'analyse et de consultation qui a abouti à la création du Programme Régional d'Éducation et de Formation de Base (PREFOB) 2007-2013, comportant quatre grands objectifs stratégiques : permettre l'accès de tous à l'éducation de base, participer à la construction de la cohésion sociale, augmenter le niveau d'information, d'éducation, de qualification de la population pour favoriser le développement économique, social et culturel du territoire.

Le programme se structure autour de trois dispositifs : « savoirs et cultures », « travailler et apprendre » et « apprendre en zone rurale ». Ce programme donne lieu à l'intégration de nouveaux partenaires : Direction de la Santé et du Développement Social, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et OPCA/Entreprises.

Le PREFOB est le pilier du plan triennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-2013. Dans le cadre de ce plan, la Région a mis l'accent sur la prévention. Il s'articule autour de trois axes :

- Diagnostic et gouvernance.
- Prévention de l'illettrisme.
- Favoriser l'acquisition des compétences de base pour les adultes en emploi ou en insertion.

Les signataires du plan : l'État (Préfecture, Rectorat, Direction régionale de Pôle Emploi), l'Agence départementale d'insertion, le Conseil Régional, le Conseil Général, la délégation régionale du Centre national de la fonction publique territoriale, l'AGEFOS PME Guyane, CONSTRUCTYS, l'AGEFIPH.

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Diagnostic et gouvernance

Les actions menées dans ce cadre visent à dénombrer et caractériser l'illettrisme. La principale action concerne l'enquête statistique par sondage de l'INSEE menée en 2011-2012 dont les résultats seront publiés courant 2013.

L'objectif de cet axe de travail est la connaissance du niveau des compétences de la population, mais également des facteurs socio-économiques explicatifs de ces niveaux de compétences et de leur lien avec l'insertion sur le marché du travail.

Ce travail devrait permettre de consolider une base pour la définition et l'orientation des politiques publiques.

Prévention

Le Rectorat a mis en œuvre différents dispositifs afin de répondre aux difficultés spécifiques des élèves et des établissements. Le dispositif ECLAIR (École Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) vise à améliorer la prise en charge des élèves en difficulté sociale et scolaire. En 2011, 13 collèges et 70 écoles ont bénéficié de ce dispositif.

Le Rectorat soutient également des structures d'accueil spécifique (CLIN, CLA-NSA, CLAD, CLA) pour favoriser l'intégration des élèves non francophones ou en situation de difficulté scolaire et des expériences dans les circonscriptions pour l'apprentissage et la maîtrise de la langue française (MALE, Classes bilingue, Classes passerelles, la CLE du savoir en collège). Il a relancé l'ONS (Observatoire de la Non Scolarisation) et veille à la production d'outils pédagogiques locaux et de méthodes de lecture pour aider à l'apprentissage de la langue et l'entrée dans l'écrit (Langage en fête, A toi la parole, Tiki 1 et Tiki 2). Il met également en place des formations auprès des enseignants au niveau académique (GFA 1 et 2 – Groupe de Formateurs académiques).

Deux opérations en faveur de la petite enfance sont menées sur le territoire : « Tous les bébés aiment les livres », promotion de l'alphabétisation comme une part normale des premiers soins pédiatriques et « Rendez-vous LECTURE en PMI », organisation d'animations de lecture pour les petits et leurs parents dans les salles d'attente des Permanences maternelles et infantiles du département.

D'autres actions sont également menées pour permettre la socialisation en milieu francophone des enfants de 2 et 3 ans, au travers d'activités d'éveil et de découverte, pour faciliter l'accès aux livres et aux jeux des enfants et de familles défavorisées et préparer leur entrée à l'école. De plus, une cartographie de la scolarisation des enfants de 3 ans est en cours d'élaboration pour rendre compte des efforts réalisés dans la matière.

Des activités éducatives familiales sont mises en place en Guyane, avec l'organisation d'animations régulières livres et lecture dans les quartiers prioritaires des trois communes de l'île de Cayenne pour contribuer à la découverte de la lecture sous toutes ses formes. C'est également le cas d'actions de découverte des pratiques de lecture et d'écriture, et l'extension des dispositifs de l'Éducation nationale en faveur des élèves en difficulté (Ecoles de la réussite, le guichet unique du CASNAV, Dispositif « Intervenants en langue maternelle »).



ZOOM

FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

Cette action s'adresse à des adultes apprenants inscrits dans les programmes de formation permanente du PREFOB.

Des activités d'expression écrite et orale et de découverte des NTIC sont proposées aux apprenants sur des thématiques touchant à la valorisation, à la conservation et à la transmission du patrimoine culturel immatériel : les savoir-faire traditionnels, les rituels, les langues, etc.

Elle vise à la familiarisation avec la notion de patrimoine, elle permet de présenter, expliquer et de transmettre des connaissances, et favorise l'utilisation de l'écrit, du français, de l'audio-visuel, d'internet... dans un objectif de valorisation de ces compétences ou connaissances.

Ces actions, qui s'installent dans une durée de 3 à 6 mois, ont un impact particulier sur l'implication et la motivation des apprenants car ce thème est très fortement porteur de sens. De plus, la formalisation des connaissances et leur présentation en vue de leur transmission est un exercice très structurant et efficace pour le transfert des acquis de la formation.

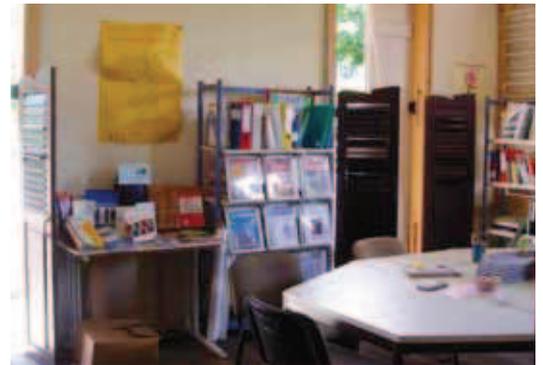
Favoriser l'acquisition des compétences de base pour les adultes en emploi ou en insertion

Depuis 1996, l'offre de formation professionnelle des adultes sur les savoirs de base est cohérente sur l'ensemble du territoire. En moyenne 1300 personnes par an suivent ces formations. Les bénéficiaires sont les personnes inscrites dans les cellules d'accueil et d'orientation de type Pôle Emploi, mission locale régionale ou agence départementale d'insertion. Toutefois, l'offre demeure en deçà de la demande. En 2005, 1000 personnes étaient en liste d'attente et il existe peu d'actions dans les communes rurales et enclavées.

Le dispositif « Travailler & Apprendre » propose une offre permanente de formation de base aux travailleurs et aux entreprises de Guyane. Il vise le développement économique au travers des mesures en faveur des publics en emploi, salariés, demandeurs d'emploi ou jeunes apprentis. Ce dispositif promeut la formation tout au long de la vie, l'accès à tous à une formation de base et l'augmentation générale du niveau de qualification des travailleurs. Dans ce cadre, des Unités de Formation de base en milieu de travail (UFB) ont été mises en place proposant une offre permanente de formation de base aux travailleurs et aux entreprises de Guyane. Ces Unités répondent aux demandes de formation en mettant en place le cadre nécessaire et adapté à un accompagnement pédagogique de qualité et établissent des programmes de formation personnalisés des usagers du dispositif. Différentes modalités de formation sont proposées : dans un centre, sur le site de l'entreprise ou à distance. Les UFB sont désormais connues par les acteurs économiques et les entreprises. Ce dispositif s'est vu notamment dynamisé par l'implication des Pôles Locaux d'Animation et des OPCA.

Le dispositif « Savoirs & Cultures » propose des activités de formation et d'animation en lien avec l'environnement et la vie quotidienne des personnes souhaitant acquérir ou développer des savoirs et des compétences de base, contribuant au développement social et culturel de la Guyane. Ces actions concernent le secteur de la formation des adultes, de la formation continue, de l'accès aux biens culturels, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation à la santé et à l'environnement. Ce dispositif est mis en œuvre à travers les réseaux locaux d'éducation de base et les centres interculturels d'éducation de base (CICEB).

Le dispositif « Apprendre en zone rurale » propose de façon permanente des activités de formation et d'animation en lien avec la vie locale du village, contribuant au développement local par une prise en compte des différents territoires.



4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- La lutte contre l'illettrisme est inscrite dans le cadre du CPER 2007-2012, Projet n° 9 « Adapter et améliorer les capacités du travail humain ». Cet engagement renouvelé permet d'ouvrir une période plus ambitieuse, visant à coordonner davantage les dispositifs et les actions, en privilégiant une vision élargie des champs d'intervention pour répondre qualitativement et quantitativement aux besoins particuliers de la population guyanaise.
- La lutte contre l'illettrisme a été énoncée comme une des priorités du conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM). L'objectif de diviser de moitié en 5 ans l'écart entre l'outre-mer et la métropole en matière d'illettrisme a été fixé. Les axes d'intervention et les actions déclinées dans la mesure VII-3 du CIOM, renforcent et complètent le PREFOB Guyane, notamment en affichant clairement l'importance des actions de prévention de l'illettrisme.
- Le CUCS de Cayenne priorise son intervention, en lien également avec les orientations de l'État, sur la Réussite Educative et la lutte contre l'illettrisme. Il encourage les actions suivantes :
 - // Le renforcement des actions menant à l'acquisition des savoirs (ERE, CLAS).
 - // L'amélioration de l'offre éducative durant les temps libres de l'enfant (CEL, ASAA).
 - // Le confortement de la fonction parentale.

